Nations Unies S/2014/943



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 décembre 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2164 (2014) du Conseil de sécurité par laquelle le Conseil a renouvelé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Dans mon précédent rapport (S/2014/692), je m'étais intéressé plus particulièrement à la mise en œuvre de l'accord préliminaire de Ouagadougou et à l'élargissement de la présence de la MINUSMA dans le nord du Mali. Dans le présent rapport, j'examinerai l'application par la Mission de tous les aspects de son mandat, ainsi que les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures dont le Conseil avait salué l'adoption lors de son débat interactif informel le 10 novembre. Bien que la période couverte aille du 16 septembre au 16 décembre, le présent rapport comprend des informations remontant au 27 mai sur certains aspects du mandat de la Mission qui n'avaient pas été abordés dans le précédent rapport.

II. Dialogue politique et réconciliation nationale

2. La période considérée a vu la tenue de trois nouvelles phases du dialogue intermalien lancé à Alger en juillet sous la houlette de l'équipe de médiation dirigée par l'Algérie et composée de représentants de l'Organisation des Nations Unies/MINUSMA, de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union européenne, de l'Organisation de la coopération islamique, du Burkina Faso, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad. Après l'ouverture du dialogue au mois de juillet, l'équipe de médiation avait établi un document pour servir de base aux négociations, qui reprenait les éléments que les parties et les représentants de la société civile choisis par elles avaient proposés en vue de la conclusion d'un accord de paix. C'est sur la base de ce document que les parties ont négocié lors des phases suivantes. Au terme de la quatrième série de négociations à la fin du mois de novembre, les positions respectives des parties sur les principales questions n'avaient pas évolué.

3. Une deuxième série de négociations facilitée par l'équipe de médiation s'est achevée à Alger le 23 septembre. L'équipe de médiation a engagé des discussions bilatérales entre, d'une part, le Gouvernement et la « Coordination », comprenant le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA), le Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA) et le Mouvement arabe de l'Azawad (MAA), auxquels se sont joints des représentants de la Coordination des mouvements et fronts

14-67617 (F) 291214 301214







patriotiques de résistance II (CMFPR-II) et d'une faction de la Coalition du peuple de l'Azawad (CPA) et, d'autre part, le Gouvernement et les groupes armés de la Plateforme, comprenant le CMFPR-I, la CPA et l'autre faction du MAA, ainsi que des individus du Groupe d'autodéfense touareg Imghad et alliés (GATIA) invités par la Plateforme. Les parties se sont accordées autour des principes de l'intégrité territoriale, de la nature séculaire et une de l'État, du transfert de vastes pouvoirs aux entités régionales et de la reconnaissance et de la promotion de la diversité culturelle, mais elles connaissent toujours des différences importantes sur la question du cadre institutionnel. Le Gouvernement et la Plateforme ont appelé à une régionalisation plus marquée tandis que la Coordination a continué de prôner l'instauration d'un système fédéral au Mali. Les parties sont tombées d'accord pour dire qu'il fallait prévoir une période de transition afin de permettre le passage à de nouveaux arrangements et que la communauté internationale devait s'impliquer considérablement pour donner des garanties et surveiller l'application des dispositions d'un éventuel accord de paix.

4. Les parties se sont de nouveau rendues à Alger à la mi-octobre pour poser des jalons en vue d'une troisième série de négociations. À la veille de la reprise des consultations, le 17 octobre, le Conseil de sécurité a publié un communiqué de presse en appelant toutes les parties à pleinement respecter les engagements qu'elles avaient pris dans la feuille de route du 24 juillet et à engager des pourparlers de paix de bonne foi dans un esprit de compromis. Le 18 octobre, l'équipe de médiation s'est réunie au niveau ministériel pour examiner et valider un document intitulé : « Éléments d'un accord pour la paix et la réconciliation au Mali », élaboré à l'issue de la deuxième série de négociations, avant de le soumettre aux parties.

5. Le 20 octobre, au nom de l'équipe de médiation, l'Algérie a présenté le projet de document aux parties et, du 21 au 23 octobre, les parties ont tenu chacune de leur côté des consultations avec l'équipe de médiation sur ce projet. Pour tenter de combler le fossé entre le fédéralisme appelé de ses vœux par la Coordination et la volonté du Gouvernement d'accroître la décentralisation, ce document offrait une solution de compromis prévoyant : a) une régionalisation plus marquée, avec un renforcement de la capacité des assemblées régionales et administrations locales de définir les priorités à l'échelle locale et régionale; et b) une enveloppe budgétaire significative, principalement financée par la communauté internationale, pour assurer le développement économique du nord du pays. Il y était aussi proposé de constituer des forces de police locales; de créer une seconde chambre législative nationale, un sénat, dont les membres seraient des représentants des collectivités et des chefs traditionnels et coutumiers; d'instaurer un quota de sièges réservés aux représentants du nord à l'Assemblée nationale et au Gouvernement; ainsi que de renforcer les arrangements de sécurité provisoires dans le nord, en prenant de nouvelles dispositions pour mieux contrôler le cessez-le-feu, sous la supervision de la MINUSMA. Dans ce document étaient aussi jetés les principes régissant le processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) et la réforme du secteur de la sécurité qu'il était proposé de mener à bien; on y appelait au renforcement de la Commission Vérité, justice et réconciliation, dans le respect des normes internationales de représentation indépendante, et à l'institution d'une commission internationale d'enquête, et les parties étaient invitées à respecter les normes internationales gouvernant l'action humanitaire. Enfin, un ensemble de mesures provisoires était proposé pour gérer la période de transition et instaurer un comité de suivi efficace pour contrôler l'application de l'accord de paix.

6. Le Gouvernement a accueilli avec satisfaction les « Éléments pour un accord de paix et de réconciliation au Mali », sous leur forme révisée, et estimé qu'ils pouvaient servir de point de départ à un accord. Il a toutefois demandé que des modifications soient apportées au document, en particulier en ce qui concerne la proposition d'instituer des quotas de citoyens originaires du nord du pays dans les institutions de l'État, la désignation d'une seule zone de développement économique dans le nord, la création d'un sénat et la conclusion d'arrangements interrégionaux. La Coordination a déploré que l'accent soit mis sur le développement économique du nord plutôt que sur les arrangements politiques et institutionnels que la région appelait de ses vœux pour obtenir son autonomie. La Plateforme a, dans sa grande majorité, approuvé le document.

7. Le 24 octobre, les parties ont quitté Alger pour aller consulter la population au Mali sur les éléments proposés en vue de la conclusion d'un accord de paix. La MINUSMA a facilité des activités de formation et apporté un soutien logistique à toutes les parties pendant leurs campagnes d'information. Les parties ont informé leurs publics respectifs, y compris les réfugiés maliens résidant en Mauritanie et au Niger, sur la teneur du document. Le Gouvernement a mené des campagnes à l'échelle nationale, à l'exception de Kidal, tandis que les groupes armés se sont concentrés sur les régions du nord.

8. Le 20 novembre, une quatrième série de pourparlers a repris à Alger sur la base des « Éléments d'un accord pour la paix et la réconciliation au Mali », sous leur version révisée, qui tenait compte de plusieurs commentaires soumis par les parties à l'Algérie et était assortie de nouvelles annexes décrivant en détail les arrangements à prévoir en vue de la mise en œuvre de l'accord. Du 22 au 24 novembre, l'équipe de médiation a organisé des débats interactifs entre, d'une part, le Gouvernement et la Plateforme et, d'autre part, le Gouvernement et la Coordination. Le 26 novembre, l'équipe de médiation a présenté aux parties un texte légèrement modifié accompagné de trois annexes et rebaptisé « Projet d'accord de paix et de réconciliation au Mali ». Le 27 novembre, les parties sont rentrées au Mali pour y consulter leurs militants, étant entendu que leurs responsables se réuniraient de nouveau à Alger en janvier 2015. Le même jour, l'équipe de médiation a publié un communiqué pour la première fois depuis le lancement du dialogue intermalien, en encourageant les parties à continuer d'appuyer le processus de paix et l'accord de cessez-le-feu et en appelant la communauté internationale à poursuivre son soutien.

9. Pendant la période considérée, le Gouvernement a fait l'objet de vives critiques et a été soumis à la pression de l'opinion publique, notamment en rapport à sa gestion du processus de paix, à des allégations de corruption visant certains hauts responsables et aux troubles sociaux. Le 19 octobre, aux termes de négociations avec les syndicats, le Gouvernement a accepté de réduire les impôts et d'augmenter le salaire minimum. En ce qui concerne le dialogue intermalien, les médias et les partis politiques du sud du pays ont critiqué le Gouvernement pour avoir engagé des débats sur la décentralisation politique dans le nord, en craignant que cela risque de déboucher sur la partition du Mali. Le 19 novembre, un responsable de l'opposition a déploré le manque d'efforts du Gouvernement pour informer la population sur le processus de négociation, ainsi que sur la teneur des débats qui s'étaient déroulés à Alger, en particulier en ce qui concerne les arrangements institutionnels proposés dans le secteur de la sécurité et sur le plan politique entre le Gouvernement et les

régions du nord. Le même jour à Bamako, plus de 40 groupes de la société civile ont ensemble protesté contre la teneur du projet d'accord.

10. Les partis d'opposition ont aussi exprimé leur préoccupation quant aux allégations de corruption concernant le décaissement des fonds publics. Face à ces allégations, le Fonds monétaire international (FMI) a envoyé une équipe au Mali du 11 au 25 septembre pour examiner le programme économique gouvernemental financé par la Facilité élargie de crédit du FMI. Le 25 septembre, le Gouvernement a accepté la proposition du FMI concernant la publication de rapports d'audit indépendants, notamment sur les dépenses extrabudgétaires qui avaient été effectuées pour un avion présidentiel et un contrat militaire, à la suite d'un audit du FMI sur le système budgétaire national et d'une enquête sur les écarts de gestion fiscale. Le 1er décembre, après que le Gouvernement a pris des mesures correctives, le Conseil d'administration du FMI a décidé de reprendre son aide au Mali.

11. Le 12 décembre, le Ministre de la justice a confirmé la libération, le 9 décembre, de quatre prisonniers qui étaient accusés de chefs allant de terrorisme à enlèvement, en échange de celle d'un ressortissant français qui était retenu en otage par Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI) depuis 2011. Des groupes de la société civile et les partis d'opposition ont demandé des explications sur les conditions ayant entouré la libération de ces prisonniers, tandis que le personnel pénitentiaire a menacé de faire grève au motif que l'un des prisonniers relâché avait tué un gardien de prison lors d'une tentative d'évasion.

12. Le 1er octobre, le Gouvernement a lancé une opération de mise à jour des registres d'état civil par l'entremise du Comité de pilotage du recensement administratif à vocation d'état civil, qui a procédé à un recensement administratif pour actualiser les registres en mettant en place un système biométrique d'inscription sur les listes électorales. L'Équipe des Nations Unies pour l'appui électoral a apporté un soutien technique et logistique à cette opération. La liste biométrique sera utilisée à l'occasion des élections communales et régionales qui doivent se tenir au premier trimestre de 2015.

III. Sécurité, stabilisation et protection des civils

13. La situation sur le plan de la sécurité est restée précaire pendant toute la période considérée. Les parties ont repositionné leurs forces et se sont affrontées à plusieurs reprises, quand bien même les négociations se poursuivaient à Alger. Dans l'espoir de favoriser la mise en œuvre des accords de cessez-le-feu, de plus en plus fragiles, la MINUSMA s'est efforcée d'assurer l'efficacité de la Commission technique mixte de sécurité, dont le mandat a été prolongé, et des équipes mixtes d'observation et de vérification, en étendant leur domaine d'intervention. Les groupes extrémistes sont restés très actifs et ont continué de s'en prendre à la MINUSMA. Les affrontements entre les parties et la prévalence des engins explosifs improvisés ont pesé sur la protection des civils.

14. Le 16 septembre, en marge du dialogue intermalien, les parties et les membres de l'équipe de médiation ont signé une « Déclaration de la Commission » portant approbation de l'inclusion dans la Commission, présidée par la MINUSMA, des six groupes armés, ainsi que de l'Algérie, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad. L'accord préliminaire de Ouagadougou signé le 18 juin 2013 entre le Gouvernement malien, le HCUA et le MNLA avait porté création de la Commission, chargée de

définir les modalités de mise en œuvre du cessez-le feu et de le surveiller ainsi que d'enquêter sur d'éventuelles violations au moyen d'équipes conjointes d'observation et de vérification constituées à Gao, Kidal et Tombouctou. Dans la déclaration du 16 septembre, les parties ont condamné les attaques contre les forces internationales et se sont engagées à collaborer pleinement avec la MINUSMA et l'opération Barkhane pour les empêcher. Au cours de la période considérée, la composition de l'équipe mixte d'observation et de vérification de Gao a été revue pour inclure tous les membres des groupes armés de la Coordination et de la Plateforme, ainsi que des représentants de l'Algérie, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad. Du 19 au 22 novembre, l'équipe de Gao a conduit une mission d'établissement des faits à Didi, de part et d'autre du fleuve Niger. Pendant ce temps, la MINUSMA a engagé des préparatifs en vue de la mise en place de l'équipe mixte d'observation et de vérification de Tombouctou. Le 16 décembre, la Commission s'est réunie à Gao et a examiné son mode de fonctionnement, compte tenu de l'élargissement de sa composition, et les questions du mandat des équipes mixtes d'observation et de vérification et de l'identification et de la reconnaissance des sites de cantonnement.

15. Le 16 octobre, la commune de N'Tillit (région de Gao), qui était jusqu'alors sous le contrôle du MNLA, est passée sans violence sous celui du GATIA, groupe progouvernemental, mais cela a entraîné le déplacement de 500 civils. La MINUSMA a effectué des patrouilles dans la zone pour faire retomber d'éventuelles tensions et rassurer la population avant de faciliter le retour des déplacés. Le 19 octobre, le MNLA et le GATIA s'affrontaient juste à côté pour le contrôle de Tessit, que le GATIA a fini par prendre au MNLA. Le déploiement ultérieur des Forces de défense et de sécurité maliennes à N'Tillit et à Tessit a alimenté les allégations de collusion entre les forces et le GATIA. Les secrétaires généraux du MNLA et du HCUA ne se sont pas joints à la délégation de la Coordination pour participer à la quatrième phase du dialogue intermalien au mois de novembre au motif que la situation sur le terrain ne leur permettait pas de quitter le Mali. Les représentants de la Coordination à Alger ont accusé le Gouvernement de violer le cessez-le-feu et d'encourager la violence intercommunautaire.

16. Le 6 novembre, les Forces de défense et de sécurité maliennes ont pris le contrôle de la rive sud du fleuve Niger dans la localité de Didi, à l'est de Tombouctou, tandis que le MAA (Coordination) et le MNLA gardaient le contrôle de la rive nord. À la mi-novembre, la Coordination a pris le contrôle de Zarho (à 100 km à l'est de Didi) et, le 1er décembre, la Plateforme a saisi Bamba (à 30 km de Zarho). Ces mouvements ont été opérés sans violences graves.

17. Des groupes extrémistes sont soupçonnés d'avoir tué 16 soldats de la paix et d'en avoir blessé 14 autres au cours de la période considérée. Les engins explosifs improvisés et les mines antivéhicules placés le long des routes empruntées par la MINUSMA ont gravement entravé ses opérations. Le 16 septembre, un obus de mortier a explosé à proximité d'installations de la MINUSMA à Aguelhok (région de Kidal). Le 18 septembre, cinq soldats de la paix sont morts et cinq autres ont été blessés lorsqu'un véhicule de patrouille a heurté une mine au sud de Tessalit (région de Kidal). Un des blessés a ensuite succombé à ses blessures. Le 3 octobre, un convoi logistique de la MINUSMA a été pris en embuscade près d'Indelimane (région de Gao) et neuf soldats de la paix ont été tués. Le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) a revendiqué la responsabilité de cette attaque, ainsi que d'une autre attaque survenue le 19 novembre au Niger, qui a fait

un mort et deux blessés au sein des Forces de défense nigériennes. Le 7 octobre, sept obus de mortier ont frappé le camp de la MINUSMA à Kidal, en faisant un mort et deux blessés parmi les soldats de la paix. Le 25 octobre, un camion d'approvisionnement en eau de la MINUSMA a heurté une mine à 12 kilomètres au sud-ouest de la ville de Kidal, et trois soldats de la paix ont été blessés. Le 2 décembre, trois soldats de la paix ont été blessés lorsque leur véhicule a heurté une mine à Aguelhok (région de Kidal). Le 9 décembre, un véhicule militaire a heurté un engin explosif à 70 kilomètres à l'est d'Ansongo (région de Gao) et un soldat de la paix a été légèrement blessé.

18. Du 3 au 5 novembre, le Niger a accueilli une réunion ministérielle des pays d'Afrique qui fournissent des contingents à la MINUSMA pour étudier le problème de la détérioration de la sécurité. Les participants se sont engagés à appuyer la signature d'un accord de paix, ils ont appelé au renforcement des capacités de la MINUSMA et ont promis d'améliorer la coopération régionale dans le secteur de la sécurité pour lutter contre le terrorisme. Le Conseil de sécurité a lui aussi insisté, lors de son dialogue informel du 10 novembre, sur la nécessité de pouvoir compter sur des mécanismes de sécurité régionaux pour permettre le retour de la stabilité au Mali, y compris le processus de Nouakchott conduit par l'Union africaine.

19. Des groupes extrémistes ont également pris pour cible des civils travaillant pour le compte de la MINUSMA. Le 12 octobre, des éléments armés ont arrêté un camion affrété par la MINUSMA et détruit sa cargaison, pourtant clairement marquée, même si le conducteur en est sorti indemne. Le 6 novembre, le camion d'un sous-traitant a heurté un engin explosif à 40 kilomètres au sud d'Almoustarat (région de Gao). Il y a eu trois blessés. Le 8 novembre, deux camions affrétés par la MINUSMA ont été arrêtés par des éléments armés qui ont dévalisé les conducteurs en les menaçant de brûler leurs camions s'ils continuaient de travailler pour le compte de la MINUSMA.

20. Du 27 mai au 16 décembre, des engins explosifs improvisés placés le long des routes principales ont fait 19 victimes civiles, dont 3 morts et 16 blessés. Les restes explosifs de guerre constituent toujours un motif de préoccupation majeur pour les civils. Depuis le 15 septembre, on a déploré à Ber, N'Tillit, Kidal et Tabankort, six incidents au cours desquels deux enfants ont perdu la vie et plus d'une dizaine ont été mutilés. En tout, ce sont 140 civils maliens qui ont été tués ou blessés par des restes explosifs de guerre entre le 1er mars 2012 et le 16 décembre 2014. Au 10 novembre, le Service de la lutte antimines des Nations Unies avait quadrillé 1 167 villages et détruit sans incident 1 371 engins non explosés. Du 1er juillet au 31 octobre, le Service de la lutte antimines et les partenaires du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont organisé des séances pour sensibiliser au total 33 122 hommes et femmes aux risques d'explosion.

IV. Rétablissement de l'autorité de l'État

21. L'absence d'un accord politique, dans un contexte marqué par une insécurité chronique alors que de vastes pans de territoire sont contrôlés par des groupes armés dans le nord du Mali, a continué d'entraver le redéploiement de l'administration de l'État et des prestataires de services. Dans la région de Gao, des préfets et sous-préfets ont été de nouveau installés dans trois des quatre cercles de la région, à savoir Bourem, Gao et Ansongo. À Gao, 75 % des préfets et 80 % des sous-préfets

ont repris leurs fonctions. À Mopti, les huit préfets sont en poste, tout comme la cinquantaine de sous-préfets. À Tombouctou, les cinq postes de préfet ont été pourvus, de même que 13 des 27 postes de sous-préfet. Au total, dans les régions de Gao, Mopti et Tombouctou, ce sont 95 % des préfets qui sont en mesure d'exercer leurs fonctions ainsi que près de 80 % des sous-préfets. Dans la région de Kidal, il n'y a pas de cadres de l'État depuis mai 2014.

22. Un certain nombre de bâtiments publics qui avaient été détruits et pillés ont été remis en état dans la ville de Tombouctou, ainsi que dans 36 villes de la région grâce à un programme mis en œuvre par le Programme de développement des Nations Unies (PNUD) à l'appui du rétablissement de l'autorité de l'État. Au sein de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires, le PNUD a également œuvré au côté de la MINUSMA à la modernisation des prisons de Gao et de Tombouctou. Les gendarmeries de Goundam, Niafunké et Tombouctou ont aussi été rénovées grâce à des projets à effet rapide de la MINUSMA. L'UNICEF a de son côté appuyé la remise en état et l'équipement de 113 bureaux d'enregistrement des naissances à Gao et Tombouctou, de 47 bureaux de l'état civil, et du centre régional pour la protection de la famille, des femmes et des enfants de Gao.

23. Le redéploiement du personnel judiciaire et pénitentiaire n'a pu être opéré aussi rapidement que la réfection des infrastructures à cause des problèmes de sécurité dans les zones du nord du Mali contrôlées par des groupes armés et faute de matériel. Au total, 122 membres de l'administration judiciaire et carcérale sont en poste dans les régions du nord, soit quatre de plus qu'en septembre, ce qui représente 51 % des effectifs autorisés, de 237 agents. Dans le nord du Mali, sept des 12 tribunaux et bureaux du procureur et sept des 12 prisons sont opérationnels. La MINUSMA a continué d'apporter une assistance technique et un soutien logistique au Ministère de la justice dans le domaine des inspections judiciaires, y compris en procédant à une inspection des établissements pénitentiaires dans la région de Tombouctou entre les 8 et 19 novembre. Le 8 décembre, le PNUD et la MINUSMA ont soumis au Ministre de la justice un projet de plan stratégique en vue de la réforme de la justice au Mali. La réforme proposée vise à garantir l'indépendance de l'appareil judiciaire et à faciliter l'accès à la justice et son exercice.

24. Le 21 octobre, un magistrat a été nommé par décret présidentiel pour coordonner un programme national de lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité transnationale organisée. L'efficacité des unités maliennes de lutte contre la criminalité transnationale organisée reste grandement minée par le manque de ressources, malgré l'adoption d'un arrangement de partage des locaux avec une cellule de lutte contre la criminalité transnationale organisée de la Police des Nations Unies. Grâce à sa colocalisation et par l'offre d'une formation concrète et d'un soutien tactique, la Police des Nations Unies a continué d'aider la Brigade des stupéfiants, qui peut se targuer d'avoir remporté d'importants succès en saisissant de grandes quantités de substances illégales et en engageant des poursuites contre 13 individus.

25. Le 14 août, le Gouvernement a créé le Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité, présidé par le Président Ibrahim Boubacar Keïta, qui définira l'orientation stratégique de la future réforme du secteur de la sécurité avec tous les ministères concernés, y compris les ministères de la justice, de la défense, de

l'intérieur et de la sécurité, des finances, des femmes, des enfants et de la famille, et de l'environnement. Pour améliorer la coordination entre les acteurs internationaux, la MINUSMA a institué un comité stratégique de haut niveau sur la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration et un groupe de travail technique. La MINUSMA a également entrepris de mener des activités de renforcement des capacités pour l'Assemblée nationale sur la question du contrôle démocratique des institutions de sécurité.

V. Droits de l'homme

26. Durant la période à l'examen, la MINUSMA a recensé un certain nombre d'exactions commises par les Forces de défense et de sécurité maliennes, qui ont notamment fait un usage excessif de la force ayant entraîné des exécutions extrajudiciaires. Le 3 octobre, à Gao, des gardiens de la prison ont tiré sur un détenu non armé, qui se rendait après une tentative d'évasion manquée. Le 16 novembre, à Gao également, un soldat des forces armées maliennes a tiré des coups de feu à l'aveuglette sur une place publique, causant la mort d'un homme et en blessant cinq autres. Les autorités maliennes ont ouvert des enquêtes sur ces deux affaires.

27. Le 2 novembre, 16 des 20 personnes arrêtées lors d'une opération menée par les Forces de défense et de sécurité maliennes dans la localité de Boulkessi, située dans la région de Mopti, qui est contrôlée par le HCUA, ont indiqué à la MINUSMA qu'elles avaient été rouées de coups lors des interrogatoires. Elles ont déclaré que les soldats avaient essayé de les obliger à avouer qu'elles appartenaient à des groupes armés. Après avoir été détenues pendant un mois, ces 20 personnes ont été relâchées sans être inculpées. La MINUSMA estime que les traitements infligés aux détenus lors de leur arrestation et durant les interrogatoires peuvent être assimilés à des actes de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

28. Dans les régions d'Anéfis et de Tabankort, le MAA (la Coordination) et le MAA (Plateforme) continuent de détenir des combattants et des civils, considérés comme des partisans du parti opposé. Les deux groupes refusent de révéler le nombre exact des détenus qu'ils retiennent et les lieux de détention. Cette pratique, qui peut être considérée comme équivalant à celle des disparitions forcées, constitue une violation des obligations qu'impose le droit international humanitaire coutumier aux groupes armés.

29. La MINUSMA a aussi obtenu des informations indiquant que des personnes coopérant avec l'ONU ou des pays de la communauté internationale en général auraient fait l'objet de représailles. À Lerneb (région de Tombouctou), en septembre, le MAA (Plateforme) a averti, à l'occasion de diverses réunions publiques, qu'il punirait les membres de la population locale qui fournissaient des renseignements à la MINUSMA ou aux forces françaises. Le 23 septembre, le corps d'un homme décapité a été retrouvé dans la région de Zouera, à 80 kilomètres au nord de Tombouctou. C'était l'un des cinq hommes enlevés le 16 septembre par AQMI et accusés par l'organisation de collaboration avec les forces internationales, qui avaient disparu depuis lors.

30. L'engagement de poursuites contre les auteurs de violations des droits de l'homme commises pendant le conflit n'a pas progressé durant la période considérée. Le procès intenté contre le général Sanogo en est toujours à la phase de l'instruction, tandis que le meurtre de 16 pasteurs dans un camp des forces armées

maliennes à Diabaly en septembre 2012 est toujours en cours d'investigation, de même que l'exécution sommaire de trois Touaregs à Djébock (région de Gao) en février 2014, quatre soldats des forces armées maliennes étant encore détenus à ce titre. Aucune enquête n'a été ouverte sur le meurtre d'un homme de l'ethnie dogon par des agents de police à Mopti, le 12 avril 2014. Alors que 174 membres supposés de groupes armés sont toujours détenus pour des chefs d'accusation en rapport avec le conflit, aucune procédure pénale n'a jusqu'ici été engagée.

31. En octobre et en décembre, la MINUSMA a dispensé à 425 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes une formation portant sur les limites de l'usage de la force dans les opérations militaires et de police, la protection des civils, le traitement des détenus et les garanties des droits de l'accusé dans les procès pénaux. Le 14 novembre, la Mission a offert une formation analogue en vue de renforcer les capacités de 11 représentants du HCUA, du MAA (la Coordination) et du MNLA. La MINUSMA continue de porter à l'attention des parties des cas individuels ou des problèmes récurrents, et de recommander des mesures correctives.

Violations des droits des femmes

32. Même si l'on attend encore que les tribunaux maliens jugent plusieurs affaires de violences sexuelles en rapport avec le conflit, il reste que, le 12 novembre, six organisations non gouvernementales locales de défense des droits de l'homme ont porté plainte au nom de 80 femmes et filles (âgées de 9 à 55 ans) pour des violences sexuelles commises par des membres des groupes armés en 2012. La MINUSMA a aussi retrouvé 32 rescapées de violences sexuelles commises dans le cadre du conflit dans la région de Tombouctou, qu'elle a orientées vers des organisations non gouvernementales qui sont prêtes à les aider à porter plainte devant les tribunaux. La Mission suit de près les progrès réalisés concernant les affaires de violences sexuelles, notamment celles commises en rapport avec le conflit dans le cadre du système pénal. À Gao, les autorités militaires maliennes ont entravé le déroulement de deux enquêtes sur des viols qui auraient été commis par des soldats des forces armées maliennes en mai, en exerçant des pressions sur le père d'une victime âgée de 14 ans pour qu'elle retire sa plainte et en refusant à la police judiciaire d'avoir accès au violeur présumé d'une fille de 11 ans.

Violations des droits des enfants

33. Le 16 septembre, la MINUSMA et l'UNICEF ont effectué un contrôle parmi des éléments armés du MAA (la Coordination) et du MNLA basés à Ber (région de Tombouctou) et identifié cinq adolescents âgés de 15 à 17 ans ainsi que deux jeunes adultes qui avaient probablement été recrutés alors qu'ils étaient encore mineurs. Les deux groupes armés avaient signé des ordonnances, le 18 septembre, interdisant à leurs forces de commettre de graves exactions à l'encontre d'enfants. Le 15 octobre, la MINUSMA et l'UNICEF ont mené une mission de protection de l'enfance à Tabankort (région de Gao). À cette occasion, le MAA (Plateforme) et le GATIA se sont engagés à respecter les normes internationales relatives aux droits de l'enfant et à interdire en particulier le recrutement et l'emploi d'enfants dans les conflits armés. Ils ont en outre pris l'engagement de vérifier que toutes les recrues avaient plus de 18 ans. L'UNICEF a réuni 36 garçons se trouvant auparavant dans les rangs de groupes armés avec leur famille à Gao, Kidal, Mopti et Tombouctou en 2014, dont un d'entre eux durant la période considérée. Un autre garçon auparavant

associé à des groupes armés reste dans le centre qui est financé par l'UNICEF en attendant d'être réuni avec sa famille.

34. Malgré les efforts de sensibilisation persistants de l'UNICEF, neuf enfants sont toujours retenus dans des centres de détention à Bamako pour association présumée avec des groupes armés, en violation du protocole sur la libération, la réunification et la réintégration des enfants associés à des forces ou des groupes armés au Mali signé le 1er juillet 2013 par le Gouvernement.

VI. Aide humanitaire

35. L'acheminement de l'aide humanitaire au nord du Mali continue d'être entravé à cause de l'insécurité. Pour la première fois depuis que la crise a éclaté en 2012, deux agents humanitaires ont été tués le 29 mai dans la région de Tombouctou lorsque leur véhicule a heurté un engin explosif improvisé télécommandé. Deux véhicules appartenant à des organisations non gouvernementales internationales ont été détournés les 8 et 9 novembre près de Ménaka (région de Gao). La force de la MINUSMA a aidé à retrouver les passagers le 9 novembre. Le 15 novembre, un troisième véhicule appartenant à une organisation non gouvernementale internationale a été pris d'assaut avec ses passagers dans la même région. Le 25 novembre, un convoi humanitaire a été attaqué par deux hommes armés à 20 kilomètres à l'ouest de Tombouctou. Ceux-ci ont volé un des véhicules, mais ont laissé les passagers sains et saufs.

36. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a enregistré une nouvelle diminution du nombre de déplacés au Mali (86 026 personnes au 17 novembre, contre 99 816 à la fin de septembre). Le nombre de réfugiés maliens enregistrés dans les pays voisins par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) est demeuré relativement stable, s'établissant au 15 novembre 2014 à 143 530 personnes. L'OIM, le PNUD et le HCR ont mis au point une stratégie globale portant sur des solutions durables pour les déplacés et les réfugiés, qui est axée sur divers aspects tels que la réconciliation et la cohésion sociale, la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance, les biens, les avoirs, et les papiers et documents. Une proportion importante de déplacés et de réfugiés devrait rentrer si un accord est conclu à Alger.

37. La sécurité alimentaire au Mali s'est améliorée. Alors qu'en décembre 2013 812 236 personnes avaient besoin d'une aide alimentaire d'urgence, le nombre de personnes menacées par la faim dans le pays a été ramené à 263 039. En août et en septembre, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a fait distribuer des engrais ainsi que des semences de riz, d'arachide, de millet et de sorgho à 215 000 membres de ménages en situation de précarité dans les régions de Gao, Mopti et Tombouctou. Les résultats préliminaires d'enquêtes sur l'agriculture effectuées en 2014-2015 sont globalement satisfaisants. Cependant, les régions de Gao, Tombouctou et Mopti ont souffert d'un manque de pluie qui aura une incidence sur les activités agricoles et pastorales.

 14-67617

Ebola

38. Jusqu'à présent, huit cas de maladie à virus Ebola ont été recensés au Mali, six patients étant décédés et deux s'étant rétablis. Le 23 octobre, un premier cas a été signalé dans la région de Kayes, où une fillette de 2 ans revenue de la Guinée a succombé à la maladie sans transmettre le virus aux personnes avec lesquelles elle avait été en contact. Le 11 novembre, plusieurs cas ont été déclarés à Bamako lorsqu'une personne de retour de la Guinée qui présentait des symptômes de la maladie a infecté plusieurs membres du personnel soignant de la clinique Pasteur, qui est également l'établissement de santé agréé par l'ONU. Les pouvoirs publics ont immédiatement placé la clinique sous quarantaine et les unités de police constituées de la MINUSMA ont aidé les autorités maliennes à assurer la sécurité autour des lieux. Une vaste opération de dépistage et de contrôle a ensuite été entreprise et des activités de suivi ont été menées à bien, plus de 400 personnes contacts ayant fait l'objet d'une surveillance à ce jour. Le 15 décembre, les dernières personnes qui avaient été en contact avec une personne infectée ont terminé la quarantaine obligatoire de 21 jours. Si aucun autre cas n'est signalé, le Mali pourrait être déclaré exempt du virus en janvier.

39. Le système des Nations Unies a lancé une intervention d'urgence afin de soutenir l'action menée par le Gouvernement malien. Le 12 novembre, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a détaché 63 experts spécialisés dans l'épidémiologie, le suivi de personnes contacts, la prévention et la maîtrise de l'infection, et la gestion de cas. L'OMS et la MINUSMA ont participé à l'opération de dépistage organisée par les pouvoirs publics, et l'OIM a détaché des membres de son personnel aux postes frontière afin de renforcer le contrôle des voyageurs entre la Guinée et le Mali et de sensibiliser les populations locales à la maladie. En réponse à une demande du Président Keita, j'ai créé, le 22 novembre, un bureau d'appui à la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola qui travaille en coordination avec la Mission et bénéficie de son appui. En coordination avec l'OMS, l'UNICEF a intensifié son soutien en aidant à financer les programmes sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène mis en œuvre par le Ministère de la santé. Le Fonds finance aussi des activités de promotion de l'hygiène et de prévention des maladies à l'échelle locale et dans les écoles, ainsi que des activités de soutien psychosocial et de mobilisation sociale. Par ailleurs, une équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe a été dépêchée dans le pays au début de décembre pour une période de trois semaines en vue d'aider le Gouvernement à établir un centre de lutte contre l'Ebola et à mettre en place des mécanismes propres à faciliter la coordination avec les organismes partenaires. La MINUSMA a par la suite détaché des membres de son personnel auprès des mécanismes de coordination nationale et fourni un appui logistique et matériel.

VII. Relèvement rapide et développement

40. Le 30 septembre, une réunion de suivi de la conférence internationale des donateurs, qui s'était tenue à Bruxelles en 2013 et à l'occasion de laquelle les participants s'étaient engagés à verser un montant de 4 milliards de dollars des États-Unis, a été organisée à Paris. Le niveau d'engagement demeure le même qu'en mai, soit 73 %, 51 % de cette somme ayant été décaissés. Alors que l'ONU n'avait promis de verser que 232 millions de dollars sur les 4 milliards, en 2013 seulement,

l'Organisation a effectué un versement de 346 millions de dollars et ses dépenses prévues pour 2014 s'élèvent à 529 millions de dollars.

41. L'UNICEF a prêté son concours au Ministère de l'éducation pour le lancement de l'année scolaire 2014/15, qui a commencé en octobre. Si un quart des écoles dans les trois régions du nord restent fermées, le taux de scolarisation a retrouvé son niveau de 2011 (soit 94 %). C'est dans la région de Tombouctou, où 86 % des écoles fonctionnent actuellement, que l'on enregistre le plus de progrès. Dans la région de Kidal, 13 écoles sont ouvertes, contre 7 avant la survenue des troubles en mai.

42. En partenariat avec des organisations nationales et internationales, la MINUSMA a mené à bien 10 projets à effet rapide depuis juin, qui portaient notamment sur la remise en état et l'équipement des postes de police et de gendarmerie dans les régions de Gao et de Tombouctou, et la fourniture d'une aide aux associations de femmes. Le 13 octobre, la Mission et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont lancé un projet à effet rapide pour permettre de remettre en état quatre bibliothèques privées, qui contiennent des manuscrits anciens, à Tombouctou. À Goa, le 3 juillet, l'UNESCO a entrepris d'aider au ravalement de la tombe d'Askia, site inscrit au patrimoine mondial, grâce à un appui logistique de la MINUSMA.

VIII. Élargissement et mise en œuvre opérationnelle de la Mission

43. Au 1er décembre, la MINUSMA avait déployé 74 % de ses effectifs autorisés. Au total, 69 % des postes de civils ont été pourvus (76 % de postes d'agent recruté sur le plan international et 56 % de postes d'agent recruté sur le plan national, dont 30 % et 21 %, respectivement, sont occupés par des femmes). Soixante-douze pour cent de l'effectif total de police prévu a été déployé (dont 5 % sont des femmes).

44. Au 15 décembre, 76 % des effectifs militaires autorisés avaient été déployés (dont 12 % de femmes). La composante militaire continue de travailler dans des conditions extrêmement précaires dans le nord. La capacité opérationnelle de toutes les anciennes unités de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), ou presque, continue d'être limitée par le manque de moyens de soutien logistique autonome et de matériel appartenant aux contingents, qui sont conformes aux normes de l'ONU. Sur les sept bataillons d'infanterie et unités de réserve de la force sur le terrain, deux seulement répondent pleinement aux besoins définis pour chaque unité. L'insuffisance de matériel de soutien logistique autonome dans les cinq autres unités varie (entre 50 % et 80 %).

45. Durant la période considérée, la Mission a déployé des efforts importants pour améliorer les conditions de vie générales des militaires et du personnel de police. Elle a notamment fourni 200 nouvelles tentes et installé des unités de logement préfabriquées, foré 23 puits dans neuf emplacements, distribué du matériel de communication (y compris des téléphones mobiles) aux pays fournisseurs de contingents et assuré le transport d'eau, de carburant et de rations par voie aérienne à Aguelhok et Tessalit (région de Kidal) pendant deux mois, tandis que l'équipe de la force chargée de déminer les axes routiers a procédé à l'inspection de la voie d'approvisionnement reliant Gao, Anéfis, Kidal, Aguelhok et Tessalit. Le premier

convoi logistique organisé après le déminage de la route est arrivé à Kidal le 13 décembre et à Tessalit le 17 décembre.

46. La Mission a continué de progresser dans la mise en œuvre de son plan ambitieux de construction. Compte tenu de l'aggravation de l'insécurité dans le nord du Mali, des mesures ont été mises en place en vue d'améliorer la sécurité de toutes les installations de la MINUSMA, y compris dans le périmètre de tous les camps et sur la piste d'atterrissage à Kidal. La Mission espère avoir achevé la construction et la remise en état des principaux camps à Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal au début de 2015, ce qui permettrait de réaffecter les unités de police constituées et les contingents militaires ainsi que de déployer davantage de personnel militaire, civil et de police dans ces camps. Des contingents militaires cantonnent déjà dans les camps établis à Gao et à Tombouctou. La Mission construit actuellement un nouveau site à proximité de l'aéroport international de Bamako sur un terrain fourni par le Gouvernement malien en vue d'y transférer son quartier général actuellement installé à l'hôtel l'Amitié. La remise en état de neuf camps de petite taille, dans la plupart desquels des unités militaires et d'infanterie cantonnent déjà, devrait prendre fin d'ici à juillet 2015. La MINUSMA prévoit de faire appel à des entrepreneurs pour la construction, en 2015 et 2016, des cinq autres camps de petite taille envisagés dans le plan de configuration de la Mission. Des entreprises privées œuvrent actuellement à la remise en état des pistes aux aéroports de Gao, Kidal, Tessalit et Tombouctou. Cela permettra à la Mission de charger les avions à pleine capacité et d'acheminer davantage de biens et de services vers ces régions.

Mesures entreprises pour renforcer les capacités de la Mission

47. La MINUSMA a progressé dans l'application des mesures destinées à la rendre pleinement opérationnelle et à renforcer ses capacités face aux attaques asymétriques dont elle est la cible. Lors du débat informel qu'il a tenu le 10 novembre, le Conseil de sécurité a marqué son soutien à ces mesures.

Planification stratégique/commandement et contrôle

48. Le Secrétariat a procédé à un examen coordonné des règles d'engagement et de comportement, qu'il a jugées aptes à permettre à la MINUSMA de s'acquitter de son mandat. En vertu de ces règles, la MINUSMA peut faire usage de la force, y compris la force létale, dans les cas suivants : l'exercice du droit naturel de légitime défense; la protection de civils exposés à une menace imminente de violences physiques; et l'exécution des tâches de stabilisation. Des orientations relatives à l'application des règles d'engagement et de comportement ont été communiquées à la MINUSMA, qui, de son côté, a dispensé à tout son personnel militaire des formations sur ces règles et sur la portée de l'autorité dont dispose le commandant de la force pour déployer les troupes en fonction des besoins opérationnels. Du 10 au 14 novembre, une équipe du Département des opérations de maintien de la paix a aidé la MINUSMA à réorganiser ses secteurs militaires et à planifier la mise en place d'équipes opérationnelles d'encadrement et de liaison appelées à épauler les bataillons d'infanterie qui n'ont aucune expérience de la guerre asymétrique. Le 3 décembre, la Mission a créé un troisième secteur militaire pour Kidal – le secteur nord –, en vue de mieux synchroniser les opérations de ses différentes composantes dans la région et d'y renforcer le commandement et le contrôle, ainsi que ses capacités. Un chef de bureau civil et des composantes civiles sont présents à Kidal. Au début de 2015, la MINUSMA entamera une révision du concept de la Mission

qui orientera l'examen des concepts des composantes supplémentaires appui, militaire et de police, censés rendre compte, dans le détail, du concept de la Mission et faciliter sa mise en œuvre. Ce chantier sera mené à bien avec la nouvelle direction de la Mission.

Assistance aux contingents et programme de neutralisation des engins explosifs improvisés

49. La mise en œuvre accélérée du programme de la MINUSMA relatif à la neutralisation des engins explosifs improvisés s'est poursuivie durant la période à l'examen. À ce titre, la Mission a mené diverses activités : l'acquisition d'un matériel spécialisé (ambulances blindées, véhicules à l'épreuve des mines et trousses médicales); la formation de 3 063 membres des contingents aux mesures de prévention et d'atténuation des risques liés aux engins explosifs improvisés; la formation de 1 481 membres des contingents aux premiers soins; la réalisation d'activités d'encadrement destinées aux deux compagnies chargées de la neutralisation des explosifs et munitions, qui n'ont guère d'expérience des cadres des conflits asymétriques; et le renforcement de ses capacités d'intervention (trois équipes chargées de l'identification des armes sont désormais opérationnelles). Une bonne partie de ces activités intensives, qui visaient à doter les contingents de la MINUSMA des moyens de faire face au danger des mines et des engins explosifs improvisés, ont été financées au moyen des ressources du fonds d'affectation spéciale pour la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine. Le solde des fonds sera utilisé pour financer des mesures supplémentaires d'atténuation des risques, telles que la formation préalable au déploiement et la mise en place, dans les camps de la MINUSMA, de systèmes de surveillance et d'alerte, notamment d'équipes cynophyles.

Ressources en matière de renseignement et gestion du renseignement

50. Durant la période à l'examen, la MINUSMA a déployé des moyens aériens à Kidal en vue de procéder à des opérations de reconnaissance et de surveillance visant les mouvements des groupes armés, notamment dans la vallée du Tilemsi (région de Gao). Les données recueillies ont été compilées et analysées par le Groupe de centralisation du renseignement, qui a, par ailleurs, entrepris de sensibiliser les unités d'infanterie aux questions du renseignement et de l'échange des informations, dans le but d'améliorer les flux d'information au sein de la force de la MINUSMA. La Mission a créé un Conseil de l'information, qui réunit la composante militaire, le Groupe de centralisation du renseignement, le Centre d'opérations conjoint, la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, la Police des Nations Unies et la Section de la sécurité et de la sûreté. Le Conseil a pour mission d'intégrer et d'optimiser le flux de l'information au sein de la Mission. En novembre, le Groupe de centralisation du renseignement a entrepris des travaux de construction qui doivent permettre d'accueillir une cellule dans le nouveau camp de Tombouctou.

Coopération avec les forces maliennes et l'opération Barkhane

51. La MINUSMA a continué de coopérer étroitement avec l'opération Barkhane, notamment dans les domaines de l'échange d'informations et de la coordination des opérations, conformément au mandat de chaque entité. Quatre détachements français de liaison et d'appui opérationnel continuent de soutenir la MINUSMA,

principalement pour assurer la coordination des opérations avec l'opération Barkhane. Durant la période à l'examen, l'opération Barkhane a prêté son appui à deux évacuations de personnel de la MINUSMA.

52. Le 7 juillet 2014, la Mission a signé, avec le Ministère de l'intérieur et de la sécurité, un mémorandum d'accord instituant des mécanismes concrets qui doivent permettre à la Police des Nations Unies d'offrir une assistance technique et d'assurer des services d'encadrement et d'autres formes de renforcement des capacités. Des plans stratégiques et des plans d'action communs ont par la suite été validés avec chacune des quatre institutions chargées de la sécurité, à savoir la police nationale, la gendarmerie nationale, la garde nationale et la protection civile. Depuis le 15 septembre, la Police des Nations Unies a effectué 1 679 heures de patrouille, dont des patrouilles mixtes de longue distance, dans toutes les régions du nord, à l'exception de Kidal.

Mise en œuvre des accords de cessez-le-feu

53. Dans le cadre de l'action qu'elle a engagée pour atténuer les tensions sur le terrain, la MINUSMA a organisé la première réunion de la grande Commission technique mixte de sécurité, qui s'est tenue le 16 décembre. Les parties sont convenues que les réunions suivantes se tiendraient selon une périodicité mensuelle et ont constaté que la mise en place de l'équipe mixte d'observation et de vérification de Tombouctou était imminente et que celle de l'équipe mixte d'observation et de vérification de Kidal était prévue pour le 16 janvier 2015. Par ailleurs, les parties sont convenues de l'identification et de la reconnaissance des sites de cantonnement, et aussi du fait que la relève des contingents et la fourniture des approvisionnements pouvaient être effectuées tant qu'elles étaient vérifiées par la Commission et que les effectifs militaires et les niveaux des armements restaient inchangés. Enfin, les parties ont décidé que des équipes mixtes d'observation et de vérification seraient envoyées pour confirmer la présence de troupes dans les localités mentionnées durant la réunion de la Commission en juillet ainsi que dans six localités actuellement contestées.

Amélioration des capacités opérationnelles et du ciblage

54. Après avoir étudié toutes les solutions possibles, le Secrétariat est parvenu à la conclusion que le déploiement des contingents déjà identifiés restait le moyen le plus rapide de déployer l'intégralité des 11 200 membres des contingents prévus. Il continue par ailleurs de rechercher d'autres solutions pour renforcer les capacités opérationnelles actuelles de la MINUSMA dans l'environnement difficile du nord du Mali. La Mission a entrepris de redéployer un bataillon d'infanterie de Diabaly à Gao (deux compagnies d'infanterie se trouvent déjà à Gao, les dernières unités devant y arriver en janvier 2015), de manière à renforcer sa présence militaire dans le secteur est et à faciliter un redéploiement ultérieur vers le secteur nord nouvellement créé. Elle met actuellement en place des groupes des services d'aérodrome à Kidal et à Tessalit et a arrêté un plan en vue de déployer, d'ici à avril 2015, un groupe d'hélicoptères de manœuvre moyens à Kidal, un bataillon d'infanterie et un bataillon de réserve dans la région de Tombouctou, et deux compagnies d'infanterie dans la région de Kidal. Le déploiement d'hélicoptères d'attaque et de manœuvre à Tombouctou pour le secteur ouest et de deux petits groupes de protection de la force à Kidal et à Tombouctou est prévu pour le deuxième trimestre de 2015. Pour les quatre contingents actuellement présents dans

la région de Kidal, la MINUSMA a mis en place un système de relève en vue d'alléger la charge pesant sur l'unité déployée à Aguelhok. La Mission a également commencé à identifier les unités militaires et les contingents déployés dans des zones à haut risque du nord du Mali, qui pourraient avoir droit à la prime de risque. Deux unités de police constituées restent encore à déployer.

Appui à la Mission

55. Afin d'améliorer le soutien logistique qu'elle apporte aux contingents et aux effectifs de police déployés dans les environnements les plus difficiles du Mali, la Mission a désigné un personnel civil d'appui, chargé de la planification et de la communication relatives aux besoins logistiques de certaines unités militaires déployées à Kidal et à Tessalit. Ces spécialistes civils de la logistique proposent des conseils, des formations et un encadrement aux unités qui mènent leurs opérations dans les lieux les plus reculés et dans des conditions difficiles. La Mission renforce ses capacités médicales dans la même zone en redéployant un hôpital de niveau II de Sévaré à Kidal.

Incidence de l'épidémie d'Ebola sur le personnel des Nations Unies

56. La clinique Pasteur, qui est l'établissement de santé agréé par l'ONU à Bamako, a été mise en quarantaine le 11 novembre, à la suite du décès d'un infirmier qui avait contracté le virus Ebola. Vingt-trois soldats de la paix y étaient alors hospitalisés pour des blessures graves subies dans le nord du Mali. Ils ont été déclarés non porteurs du virus et transférés dans un établissement médical approprié le 6 décembre, au terme de la quarantaine.

57. Le 19 novembre, pour faire face à l'épidémie d'Ebola, la MINUSMA a institué des tests de contrôle de la température pour l'ensemble du personnel et des visiteurs à l'entrée de ses installations à Bamako. La Mission a également construit un centre de traitement de l'Ebola à Bamako et assuré la formation du personnel de ce centre. Des dispositions sont prises pour construire des centres similaires à Gao, Mopti et Tombouctou.

58. En l'absence d'un établissement de santé agréé par l'ONU à Bamako, la MINUSMA a rapidement pris des dispositions pour assurer au personnel des Nations Unies des services médicaux transitoires adéquats, en attendant la mise en place d'un dispensaire de niveau II, appelé à assurer les services précédemment proposés par la clinique Pasteur. Ces dispositions ont par exemple consisté en ce qui suit : le renforcement des capacités du dispensaire de niveau I de la MINUSMA, notamment grâce à l'apport d'un personnel d'appoint et à l'obtention de dons de matériel médical fourni par la voie bilatérale; l'identification et l'évaluation des capacités d'autres dispensaires de Bamako susceptibles de répondre aux normes exigées par l'ONU pour le traitement de son personnel; et l'obtention de l'accord de la Mission de formation de l'Union européenne au Mali en vue du traitement des cas urgents sur la base du remboursement des coûts. Les travaux de construction d'un centre médical de niveau II des Nations Unies à proximité de l'aéroport de Bamako ont débuté le 8 décembre. Parallèlement, des procédures d'achat ont été engagées en vue de l'acquisition, sur le marché, du matériel et/ou du personnel requis.

IX. Objectifs de référence

59. Les objectifs de référence identifiés conjointement par les autorités maliennes, la MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies sont axés sur les trois tâches prioritaires définies comme suit dans la résolution 2164 (2014) du Conseil de sécurité : sécurité, stabilisation et protection des civils; appui au dialogue politique national et à la réconciliation nationale; et appui au rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays, à la reconstruction du secteur de la sécurité malien, à la promotion et la protection des droits de l'homme, et à l'aide humanitaire. La fixation des objectifs s'est opérée en coordination avec d'autres processus de planification et en complément de ceux-ci, à savoir, notamment, le Plan-cadre quinquennal des Nations Unies pour l'aide au développement et la budgétisation de la Mission axée sur les résultats pour 2015/16. À la suite de consultations avec le Gouvernement, menées sous l'égide du Ministère des affaires étrangères, les objectifs de référence retenus pour l'évaluation des progrès accomplis en matière de consolidation de la paix au Mali ont été officialisés dans une lettre signée par le Ministre des affaires étrangères et la MINUSMA le 28 novembre. Les objectifs de référence et les indicateurs figureront en annexe de mon prochain rapport.

X. Observations

60. Les négociations d'Alger se poursuivent et je me félicite de ce que les parties maliennes aient accepté de dialoguer quatre fois en presque autant de mois. Le conflit, qui dure depuis plus d'un demi-siècle, ne peut être réglé du jour au lendemain. S'il faut aboutir à un accord dans des délais raisonnables, j'estime qu'il importe également que les parties disposent d'assez de temps pour aborder et régler collectivement les questions litigieuses, de manière à parvenir à un accord réellement inclusif, viable et applicable. Je salue le rôle de premier plan que joue le Gouvernement algérien dans le dialogue intermalien et l'action qu'il mène pour faire évoluer les négociations, notamment en soumettant des idées et des propositions de fond et en engageant des concertations bilatérales avec les parties. Je me félicite de ce que l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union européenne, l'Organisation de la coopération islamique, le Burkina Faso, la Mauritanie, le Niger et le Tchad participent à l'action de médiation. Par le truchement de la participation de mon Représentant spécial, l'Organisation des Nations Unies réaffirme sa volonté de continuer à appuyer le processus de dialogue dans un esprit collégial et à promouvoir des consultations inclusives entres les parties maliennes, en vue de l'élaboration de propositions de paix viables et applicables.

61. Pour l'avenir, j'invite les parties au processus de paix, à savoir le Gouvernement malien et les groupes armés représentés, à utiliser cette pause dans les négociations pour faire preuve du leadership politique voulu et réaliser les compromis nécessaires en vue de parvenir à un accord à Alger. Ce processus offre une occasion historique de réaliser une paix durable au Mali. Si, par le truchement de la médiation, la communauté internationale peut promouvoir le dialogue et proposer des solutions novatrices aux désaccords persistants, il incombe aux parties de saisir l'occasion qui se présente. Les parties doivent faire preuve d'une véritable volonté politique pour qu'un accord de paix consensuel puisse être conclu. Cela est également essentiel pour mobiliser un appui en faveur de la paix à l'échelle de toute

la société malienne – objectif que se sont fixé les parties et les partenaires de la médiation aux termes de la feuille de route du processus d'Alger.

62. Il est évident que, même si un accord global de paix venait à être conclu durant les prochains mois, il resterait beaucoup à faire pour en préciser la portée, l'application et le calendrier. Comme l'ont démontré les processus de paix engagés par le passé au Mali et ailleurs, l'ambiguïté et les imprécisions touchant le contenu des accords de mise en œuvre et les responsabilités des parties et des garants internationaux peuvent saper irrémédiablement la confiance vis-à-vis du processus naissant. À cet égard, tant les parties que les partenaires régionaux et internationaux du Mali devront fournir l'appui politique, les compétences techniques et les ressources nécessaires à la mise au point des arrangements pratiques et à la coordination des modalités d'application. En sa qualité de partenaire clef dans la mise en œuvre de tout processus de paix au Mali, l'ONU est résolue à assurer, avec les partenaires multilatéraux, régionaux et internationaux, les actions nécessaires à la réalisation de ces objectifs vitaux.

63. Je demeure préoccupé par les affrontements qui opposent les mouvements armés dans certaines localités des régions du nord et par la poursuite des violations des accords de cessez-le-feu dont se rendent coupables toutes les parties au conflit. J'invite toutes les parties à faire preuve de bonne volonté et à s'abstenir de mener des actions qui pourraient s'avérer préjudiciables aux négociations d'Alger. J'exhorte les parties à soutenir activement, d'une part, l'action des organes de gestion du cessez-le-feu, particulièrement les équipes mixtes d'observation et de vérification et la Commission technique mixte de sécurité, et, d'autre part, l'application des mesures de confiance. Des dispositions en matière de sécurité claires et détaillées, acceptées par l'ensemble des parties, contribueront de manière décisive à promouvoir et à soutenir tout accord de paix.

64. Les attaques asymétriques visant les soldats de la paix des Nations Unies, ainsi que les assassinats et les enlèvements ciblés de civils, constituent des faits nouveaux alarmants. Je suis profondément peiné par la mort de 16 soldats de la paix et par les blessures qu'ont subies 14 autres soldats au cours des trois derniers mois. Je saisis cette occasion pour présenter à nouveau mes condoléances aux familles et aux gouvernements des soldats de la paix décédés et pour souhaiter un rétablissement rapide et complet aux blessés. Les actes de terrorisme sont des actes criminels injustifiables et la communauté internationale est résolue à prêter son concours au Gouvernement malien dans la guerre qu'il mène contre les ennemis de la paix. J'invite toutes les parties à condamner fermement, à rejeter et à combattre activement les actes de terrorisme, qui sont des actes criminels injustifiables, quels que soient la motivation invoquée, le lieu ou le moment où ces actes sont commis et leurs auteurs.

65. Les attaques perpétrées ces derniers mois contre la MINUSMA ont fait ressortir la nécessité de renforcer d'urgence la Mission, par la mise en place de mesures destinées à prévenir les attaques réalisées à l'aide d'engins explosifs improvisés ou par le biais de tirs indirects. J'encourage tous les pays qui fournissent des contingents à la MINUSMA à continuer de mettre à niveau le matériel de leurs contingents déployés au Mali. Dans l'esprit de la responsabilité partagée, j'invite aussi les donateurs bilatéraux à soutenir davantage encore les actions menées dans ce domaine par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Pour sa part, l'ONU reste déterminée à soutenir ces actions à l'aide des ressources du

fonds d'affectation spéciale et tient à exprimer sa reconnaissance à tous les pays qui ont si généreusement contribué à ce fonds. Comme l'a souligné le Conseil de sécurité lors du débat informel qu'il a tenu le 10 novembre, et pour rappeler une des recommandations de la réunion de Niamey en date du 5 novembre, la poursuite, au niveau régional, des actions visant à priver les terroristes de la liberté de circulation continue de jouer un rôle essentiel dans l'instauration, au sein de la région, de conditions de sécurité propices à un aboutissement heureux du processus de paix au Mali.

66. La MINUSMA continue de coordonner ses activités avec l'opération Barkhane et les Forces de défense et de sécurité maliennes, compte étant tenu du mandat spécifique de chaque entité. Je suis reconnaissant à l'opération Barkhane du soutien qu'elle apporte à la MINUSMA, comme prévu dans la résolution 2164 (2014), particulièrement dans le domaine des évacuations médicales du personnel des Nations Unies.

67. Je demeure préoccupé par les restrictions dont continuent de souffrir les citoyens ordinaires dans tout le nord du Mali en ce qui concerne les services de base, tels que la santé et l'enseignement. Je note avec soulagement la présence croissante des prestataires de services publics dans différentes régions du nord du Mali et demande instamment aux autorités maliennes de redoubler d'efforts pour rétablir les services essentiels dans les zones où l'administration est présente.

68. Je salue l'action qu'ont engagée les autorités maliennes pour contenir et gérer les cas d'Ebola qui se sont déclarés ces derniers mois au Mali. Le fait qu'elles aient réussi à faire échec à la propagation de l'Ebola dans le pays montre que la maladie peut être enrayée grâce à une bonne politique de santé publique, à un leadership national déterminé et à la mobilisation des partenaires. Il reste que les risques sont encore importants et il ne s'agit pas, à ce stade, de baisser la garde. J'invite toutes les parties prenantes, aux niveaux international et national, à rester mobilisées pour prévenir et contenir tout nouveau cas qui pourrait se déclarer dans le pays.

69. En dépit de tendances favorables récemment observées, je reste préoccupé par l'ampleur des besoins humanitaires au Mali et par les difficultés que continue de poser l'accès aux populations qui se trouvent dans le besoin. La sécurité des travailleurs humanitaires est particulièrement préoccupante et j'exhorte toutes les parties à prendre les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité du personnel humanitaire dans les zones qu'elles contrôlent.

70. Au cours des trois derniers mois, le déploiement du personnel de la Mission et l'extension de sa présence dans le nord du Mali ont progressé. Intervenant dans un des environnements logistiques et climatiques les plus difficiles au monde et dans un contexte où les capacités locales de réalisation des projets d'infrastructure sont limitées, ce processus, qui continuera de s'étendre sur les 12 à 18 prochains mois, exigera probablement des ressources additionnelles considérables. Il importe que l'ensemble des parties prenantes internationales prennent pleinement conscience des incidences financières et opérationnelles que comporte, au Mali, la mise en œuvre des activités de la Mission dans des conditions de sécurité satisfaisantes. Je compte poursuivre avec les États Membres, durant les mois à venir, la concertation sur ces questions.

71. Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude à mon ancien Représentant spécial pour le Mali, Albert Koenders, pour son dévouement et le travail qu'il a accompli depuis

les débuts de la MINUSMA jusqu'en octobre 2014. Je tiens également à exprimer ma profonde gratitude à mon Représentant spécial par intérim, David Gressly, à mon Représentant spécial adjoint, Arnauld Akodjénou, et à l'ensemble du personnel des Nations Unies au Mali, qu'il soit civil ou en tenue, pour le dur labeur dont ils continuent de s'acquitter, dans des conditions difficiles, afin de rétablir durablement la paix et la stabilité dans le pays. Je remercie également tous les pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police, l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union européenne, les partenaires bilatéraux, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et tous les autres partenaires pour leurs contributions importantes au processus de paix au Mali.

Annexe

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali : effectifs militaires et de police au 1er décembre 2014

	Composante militaire (officiers d'état-major et unités)			*Composante de police*								
				Membres de la police			*Unités de police constituées*			*Total*		
Pays	*Hommes*	*Femmes*	**Total**	*Hommes*	*Femmes*	**Total**	*Hommes*	*Femmes*	**Total**	*Hommes*	*Femmes*	**Total**
Allemagne	2	3	**5**	–	–	–	–	–	–	7	–	**7**
Bangladesh	1 470	4	**1 474**	–	–	–	139	–	**139**	139	–	**139**
Bénin	255	–	**255**	20	1	**21**	–	–	–	20	1	**21**
Bosnie-Herzégovine	2	–	**2**	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Burkina Faso	844	10	**854**	19	2	**21**	–	–	–	19	2	**21**
Burundi	–	–	–	10	–	**10**	–	–	–	10	–	**10**
Cambodge	302	4	**306**	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cameroun	3	–	**3**	13	–	**13**	–	–	–	13	–	**13**
Chine	386	13	**399**	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Côte d'Ivoire	120	–	**120**	15	1	**16**	–	–	–	15	1	**16**
Danemark	9	1	**10**	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Djibouti	–	–	–	1	–	**1**	–	–	–	1	–	**1**
Égypte	60	–	**60**	–	–	–	–	–	–	2	–	**2**
El Salvador	1	–	**1**	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Estonie	2	–	**2**	–	–	–	–	–	–	–	–	–
États-Unis d'Amérique	9	1	**10**	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Finlande	5	–	**5**	–	–	–	–	–	–	–	–	–
France	18	–	**18**	3	–	**3**	–	–	–	3	–	**3**
Ghana	215	–	**215**	7	–	**7**	–	–	–	1	–	**1**
Grèce	–	–	–	1	–	**1**	–	–	–	–	–	–
Guinée	164	–	**164**	4	1	**5**	–	–	–	4	1	**5**
Guinée-Bissau	1	–	**1**	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Italie	2	–	**2**	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Jordanie	1	–	**1**	3	–	**3**	–	–	–	3	–	**3**
Kenya	1	–	**1**	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Libéria	45	4	**49**	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Madagascar	–	–	–	2	–	**2**	–	–	–	2	–	**2**
Mauritanie	6	–	**6**	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Népal	139	4	**143**	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Niger	846	4	**850**	10	1	**11**	–	–	–	10	1	**11**
Nigéria	169	14	**183**	2	–	**2**	120	20	**140**	122	20	**142**
Norvège	19	2	**21**	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Pays–Bas	643	20	**663**	14	1	**15**	–	–	–	14	1	**15**
Portugal	48	–	**48**	–	–	–	–	–	–	–	–	–
République démocratique du Congo	–	–	–	5	1	**6**	–	–	–	5	1	**6**
République dominicaine	–	–	–	2	–	**2**	–	–	–	–	–	–
Roumanie	–	–	–	2	–	**2**	–	–	–	2	–	**2**

Pays	Composante militaire (officiers d'état-major et unités)			Composante de police								
				Membres de la police			Unités de police constituées			Total		
	Hommes	Femmes	**Total**	Hommes	Femmes	**Total**	Hommes	Femmes	**Total**	Hommes	Femmes	**Total**
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2	–	**2**	–	–	**–**	–	–	**–**	–	–	**–**
Rwanda	6	–	**6**	1	1	**2**	123	17	**140**	124	18	**142**
Sénégal	471	2	**473**	9	2	**11**	278	2	**280**	287	4	**291**
Sierra Leone	5	–	**5**	–	–	**–**	–	–	**–**	–	–	**–**
Suède	148	8	**156**	2	1	**3**	–	–	**–**	2	1	**3**
Suisse	1	–	**1**	–	1	**1**	–	–	**–**	–	1	**1**
Tchad	1 076	13	**1 089**	5	–	**5**	–	–	**–**	5	–	**5**
Togo	917	18	**935**	4	–	**4**	140	–	**140**	144	–	**144**
Tunisie	–	–	**–**	1	–	**1**	–	–	**–**	1	–	**1**
Turquie	–	–	**–**	5	–	**5**	–	–	**–**	5	–	**5**
Yémen	5	–	**5**	7	–	**7**	–	–	**–**	7	–	**7**
Total	**8 418**	**125**	**8 543**	**167**	**13**	**180**	**800**	**39**	**839**	**967**	**52**	**1 019**

Carte


MINUSMA
Deployment
as at 15 December 2014
National capital
Regional capital
Town, village
Major airport
International boundary
Regional boundary
Sector line
Main road
Other road
Track
Railroad
In process of deployment
0 100 200 300 km
0 100 200 mi
ALGERIA
MAURITANIA
SENEGAL
GAMBIA
GUINEA-BISSAU
GUINEA
SIERRA LEONE
CÔTE D'IVOIRE
BURKINA FASO
GHANA
TOGO
BENIN
NIGER
NIGERIA
MALI
TOMBOUCTOU
KIDAL
GAO
MOPTI
SEGOU
KAYES
KOULIKORO
SIKASSO
CAPITAL DISTRICT
Sector WEST
Sector EAST
Sector NORTH
HQ NORTH
HQ SENEGAL
SENEGAL
CHAD
CHAD
GUINEA
CAMBODIA (-)
BANGLADESH (-)
EOD NEPAL
TOGO
FPU SENEGAL 2 (-)
FPU TOGO 1 (-)
HQ WEST
HQ BURKINA FASO
BURKINA FASO
BURKINA FASO
BURKINA FASO
BANGLADESH
NIGERIA
SENEGAL
FPU NIGERIA
BURKINA FASO
HQ CHAD
CHAD
CAMBODIA
SOF CHAD
BANGLADESH
HQ BANGLADESH
BANGLADESH
BANGLADESH
BANGLADESH
TOGO
LIBERIA
HQ MINUSMA
ASIFU MULTINATIONAL
BANGLADESH
BENIN
GHANA
GHANA
NIGERIA
FPU BANGLADESH
FPU SENEGAL
TOGO
TOGO
TOGO
TOGO
TOGO (-)
FPU TOGO (-)
NIGER
NIGER
NIGER
NIGER
NIGER
HQ EAST
BANGLADESH
BANGLADESH
BANGLADESH
BANGLADESH
EOD CAMBODIA
CÔTE D'IVOIRE
ASIFU NETHERLANDS
FP CHINA
CHINA
CHINA
NETHERLANDS (Apache)
NETHERLANDS (Chinook)
SOF NETHERLANDS
NETHERLANDS
FPU RWANDA
FPU SENEGAL 2 (-)
Taoudenni
Bordj Mokhtar
Tessalit
Aguelhok
Ti-n-Zaouâtene
Kidal
Anefis i-n-Darane
Tombouctou (Timbuktu)
Bamba
Bourem
Goundam
Gao
Gossi
Ansongo
Ménaka
Andéramboukane
Léré
Nampala
Douentza
Dyabali
Mopti / Sevare
Bandiagara
Koro
Mourdiah
Niono
Djenné
San
Ségou
Koutiala
Kati
Koulikoro
Bamako
Bougouni
Sikasso
Yanfolila
Kolondiéba
Kankan
Nioro du Sahel
Aourou
Kayes
Diéma
Bafoulabé
Kita
Tambacounda
'Ayoûnel 'Atroûs
Niamey
Ouagadougou
Lac Faguibine
Lac Niangay
Lac de Manantali
L. de Sélingué
Niger
Senegal
Bani
Baoulé
Bakoy
Bafing
Bagoé
Vallée de l'Azaouak
Edjeri
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Map No. 4506 Rev. 6 UNITED NATIONS
December 2014
Department of Field Support
Cartographic Section